



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du PLU de Gujan-Mestras et déclaration de projet pour la création d'un bassin de régulation des eaux

Une enquête publique est prescrite **du samedi 3 août 2019 au lundi 2 septembre 2019 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gujan-Mestras et la déclaration de projet en vue de la création d'un bassin de régulation des eaux sur la craste de Canteranne, sur la commune de Gujan-Mestras.

Le responsable du projet le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon SIBA 16, allée Corrigan 33120 Arcachon tél : 05.57.52.74.74. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Pendant l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, **à la mairie de GUJAN-MESTRAS** aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Gujan-Mestras.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur M. Gérard CHARLES, officier général (2ème section), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **à la Mairie de GUJAN-MESTRAS** :

- lundi 05 août 2019 de 08 h30 à 12 h
- jeudi 08 août 2019 de 14 h00 à 17 h30
- mercredi 21 août 2019 de 14 h00 à 17 h30
- lundi 02 septembre 2019 de 14 h00 à 17 h30

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Gujan-Mestras et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde: www.gironde.gouv.fr.

Le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à la commune de Gujan-Mestras pour approuver la mise en compatibilité du PLU.

L'organe délibérant de la commune de Gujan-Mestras disposera d'un délai de 2 mois pour approuver la mise en compatibilité du PLU.

Dès la mise en compatibilité du PLU, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon adoptera la déclaration de projet.